

L'an deux mille dix-neuf, le quinze Octobre à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

*Étaient présents :*

Mmes GRANGEOT Christelle — DEVIDAL Joëlle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence

&

Mrs MEYER Constant - NICOUD Florent - PERROT Gilbert — ALPHANT Florent -  
CHEROUANA Naim

Absent :

Absents excusés : Mme SADAK Marie-France — Mrs BONNETAIN Philippe — DESORMAIS  
Jérôme — HAOUIZEE Régis — RACAMIER André — AECK Cyril — JOSSERAND Philippe

Pouvoir à : Mme SADAK Marie-France à Madame GIRAUD-JACQUIGNON Clémence  
Mr BONNETAIN Philippe à Mme DEVIDAL Joëlle  
Mr DESORMAIS Jérôme à Mr ALPHANT Florent  
Mr RACAMIER André à Mr PERROT Gilbert  
Mr AECK Cyril à Mr MEYER Constant  
Mr JOSSERAND Philippe à Mme GRANGEOT Christelle

### Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05

Madame GIRAUD-JACQUIGNON Clémence est nommée secrétaire.

Madame Le Maire informe que certains élus auront un peu de retard ; l'ordre du jour est ainsi modifié.

### 2 - COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS :

*Point sur les chantiers en cours*

Eglise : reste rampes et finition accès marches  
SAR : reste tous les arrangements à mettre en place (nez marches ...) + emplacement stationnement  
PMR et places de parking.

Le karcher a été passé sur le monument aux morts.

Voir au budget si possibilité de commande des arbres avant la fin de l'année pour un montant d'environ  
1 500,00 euros.

Reste en attente le devis pour les stores de la SAR

La climatisation de la cantine sera mise au budget 2020.

*Convocation à la réunion du groupe de visite de la commission de sécurité : salle du Foyer Rural*

Madame Le Maire sera présente à ce rendez-vous prévu sur place le 12 Novembre à 9h15.  
Il serait judicieux de vérifier en amont toutes les imperfections éventuelles à corriger.

Monsieur Alphant fait part qu'il manque peut-être un extincteur à la salle du Foyer Rural : à vérifier  
par l'agent communal.

### 3 - COMMISSION VOIRIE :

*Point sur les chantiers en cours*

Rue du stade : le chantier devrait être terminé pour la semaine prochaine : bicouche, trottoirs, bande de  
roulement.

Chemin du Bois du Merle (aire de retournement) : bicouche semaine prochaine.

Mr Métral Lois n'est pas tout-à-fait en accord avec la superficie de son entrée de propriété à réaliser :  
revoir avec lui le calcul du métrage.

*Délibération spécifique pour travaux de voirie :*

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement des travaux de voirie sur la Com-  
mune de Bellegarde Poussieu sont effectués : enfouissement de réseaux, mise en place de tuyaux, gou-  
dronnage.

Madame Le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'en cas de pluie importante, les graviers  
des entrées de propriété se répandent sur la chaussée.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de particuliers peuvent être faites  
pour avoir la possibilité de profiter de ces travaux jouxtant leurs entrées pour faire la mise en forme  
avec bicouche + soufflage de celles-ci, ou autre comme juste l'installation de bicouche.

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal que qu'une demande a été formulée par Monsieur  
METRAL Lois — 226 Chemin du Bois du Merle et qu'un devis a été effectué par le Syndicat Intercom-  
munal de Voirie ; ce devis a été accepté et signé par l'intéressé.

Madame Le Maire souligne au Conseil Municipal que ces travaux sont d'un caractère exceptionnel.

Il est précisé que cette délibération est valide d'octobre 2019 à mars 2020, et pour toutes les demandes  
qui suivront ; Madame Le Maire devra faire un compte-rendu au Conseil Municipal des travaux effec-  
tués pour ces demandes.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable pour que ces travaux soient effectués,
- **ACCEPTE** de confier à Madame Le Maire le soin de gérer chaque demande déposée,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches  
nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 47/2019*

PVR (Participation Voies et Réseaux) Bois du Merle : délibération

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par Monsieur et Madame METRAL Denis concernant l'application de la Participation Voies et Réseaux (PVR) du Bois du Merle.

Au regard du montant de cette PVR 7 049,28 euros, ils souhaitent un dégrèvement de créance de 3 570,75 euros correspondant au coût d'extension ERDF de 40 mètres qui a été nécessaire, le terrain n'étant pas desservi par le réseau électrique.

Or Monsieur et Madame METRAL Denis s'étaient engagés lors de la déclaration préalable de division de terrain de prendre à leur charge ce montant d'extension.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis défavorable à la demande de dégrèvement de créance,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'en informer Monsieur et Madame METRAL Denis,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 48/2019*

Monsieur Perrot fait part qu'il a rencontré Mr Guerry de l'intercommunalité et qu'ils ont procédé à un recensement des besoins éventuels en voirie : après constat deux voiries ont été retenues Chemin du Champon et Rue des Girouds : l'entretien de ces deux voiries sera réalisé sur l'année 2020.

Pour la Rue du Stade, il manque des trottoirs ; les réseaux sont bien enterrés jusqu'en bas, mais il faut d'abord faire intervenir le SEDI pour l'éclairage ; à voir si la voirie peut être réalisée à moindre coût ; quelle incidence sur l'attribution compensation ? Travaux ne pouvant être réalisés qu'à compter de 2021. A ce jour, il manque des renseignements quant au coût voirie et interco.

Transfert du patrimoine Syndicat Assainissement du Syndicat Mixte Dolon Varèze vers la commune membre : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Le SMEDV assurait, jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2019, la collecte et le traitement des eaux usées sur son territoire composé de 20 communes :

Assieu, Bellegarde-Poussieu, Bougé Chambalud, Chalou, Cour et Buis, Jarcieu, la Chapelle de Surieu, Moissieu sur Dolon, Monsteroux Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel Tourdan, Saint Julien de l'Herms, Saint Romain de Surieu, Sonmay, Vernioz et Ville sous Anjou.

Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) au 1<sup>er</sup> Avril 2019.

Le bilan comptable du Syndicat s'établit au sein des comptes arrêtés au 31 Mars 2019, date du transfert de la compétence Assainissement à EBER.

Les biens meubles et immeubles mis à la disposition du Syndicat seront restitués aux communes antérieurement compétentes, et réintégrés dans leur patrimoine avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidés sur les mêmes bases.

Dans ce contexte, un retour des biens assainissement du SMEDV aux communes a été défini suite à ce transfert de compétence et avant mise à disposition à la Communauté de Communes :

- Les biens géographiquement identifiés sont affectés aux communes,
- Les réseaux et les biens non affectés sont répartis au prorata du nombre d'abonnés par commune.

La valeur de ces biens est pour votre commune de : **1 179 722.34 €**

N° de compte	2031	2051	2111	2115	2151	21532	21562	2183	2315
Montant €	4 830.00	687.86	595.45	7 150.63		1 165 070.06	1 217.49	170.85	

En annexe :

- Le tableau de répartition de l'actif par commune
- L'état de l'actif 2018

Vu l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5212-33, L5212-34 et L5211-26, L5211-25-1, L5221-2,

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition transfert de l'actif du SME Dolon Varèze suivant la répartition exposée,
- **APPROUVE** les montants des biens par compte,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout acte ou document administratif et comptable à ce transfert.
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 49/2019*

#### **4 – COMMISSION FINANCES :**

Sou des Ecoles : subvention exceptionnelle

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental ne verse plus de subvention dans le cadre des sorties scolaires.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par l'Association Le Sou des Ecoles pour une demande de subvention exceptionnelle pour la participation aux frais de transports pour le séjour scolaire éducatif prévu en Mai 2020.

Après avoir étudié le budget de l'Association Le Sou des Ecoles, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 575 euros en plus de celle versée chaque année d'un montant de 1 500 euros.

Après discussion, et délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** la proposition de versement de subvention à l'Association « Le Sou des Ecoles »,
- **ACCEPTE** de verser le montant de celle-ci fixé à 575 euros dans le cadre de la participation aux frais de transport pour le séjour scolaire éducatif,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à intégrer cette somme en ligne comptable sur le budget 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 50/2019*

*Décision modificative n° 9 : délibération*

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements à la section de fonctionnement, sur le budget de l'exercice 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	657406			Subvention Sou des Ecoles	575,00
				TOTAL	575,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
022	022			Dépenses imprévues	575,00
				TOTAL	575,00

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 51/2019*

**1 - COMMISSION URBANISME :**

*Point sur les dossiers en cours*

DP pour division Jury Odette : accordée

DP pour apprentis Maillard Jean-Claude : annulée et remplacée par un PC

CUB pour rénovation Galatro Adrien : opération réalisable

PC en cours d'instruction Théron Hugo : maison d'habitation Route de Bellegarde

PC en cours d'instruction Laurencin Alexandre : maison d'habitation Lotissement Les Alpajes

PC en cours d'instruction Quiblier Cyrielle : maison d'habitation Lotissement Les Girouds

PC en cours d'instruction Maillard Jean-Claude : apprentis

PC Modificatif en cours d'instruction Conseil Départemental : bâtiment NRO Route de la Valloire

CU d'information en cours d'instruction Maître De L'Hermuzière : rénovation maison lieu-dit Mallessard

Pièces complémentaires pour PC en cours d'instruction Crombez Rémi

Pièces complémentaires pour PC en cours d'instruction Bonhomme Clément et Chantepy Jade

**Madame Le Maire clôt la séance à 21h30.**